



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 081-218101632-20250917-2025\_DEL56-DE



Séance du 17 SEPTEMBRE 2025

2025 / 04 / 02

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux
EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 19
REPRESENTES : 14
ABSENT : 0
VOTANTS : 33

Date de Convocation : 10 SEPTEMBRE 2025

Date d'Affichage : 10 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de Séance : Guy ESTRABAUD

*Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BARENS Janine, ROQUES Christine, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

*Etaient absents représentés :*

PÉNELA Wilfried par MAUREL Agnès  
BANCAL Philippe par ROUQUETTE Françoise  
GORIN Serge par ALBERT Corine  
BERBESSOU Michel par AMALRIC André  
MONNIER Laurent par GUIRAUD Marie  
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier  
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy  
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine  
ASSEMAT Clothilde par LOUP Karine  
CAUQUIL Fabrice par CÈNES Frédéric  
BRIANT Jean-Michel par MARTIN Michel  
CASTAGNÉ Chantal par ROQUES Christine  
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

**OBJET : Modification du dispositif d'aide à l'implantation commerciale et du règlement d'attribution**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité constitue aujourd'hui un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales ;

Considérant que si ce commerce peut avoir une fonction économique importante, il est aussi source de dynamisme, de convivialité et d'animation de la ville ;

Considérant qu'afin de préserver la diversité de l'activité commerciale et de lutter contre les vacances commerciales, le Conseil Municipal peut mettre en place un système d'incitation à la reprise ou à l'installation de nouveaux commerces dans les secteurs commerciaux de ville,

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux conditions d'attribution des subventions,

Vu le règlement d'attribution modifié ci-après annexé ;

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances – Intercommunalité – Ressources Humaines – Administration générale » du Mardi 9 septembre 2025 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'actualiser le type de commerces pouvant bénéficier de l'attribution de l'aide à l'installation ;
- D'approuver le règlement modifié annexé ci-après.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Guy ESTRABAUD

Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*